

## Comité consultatif PEI du 6 juin 2018

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
DGER - 1 ter avenue de Lowendal - 75007 - Paris

Le Comité consultatif du PEI s'est tenu le 6 juin 2018, au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce comité consultatif était élargi à la participation des Conseils régionaux, des participants aux projets du PEI, des acteurs de l'agro-écologie/triple performance, des filières (instituts techniques, correspondants DRAAF...), de la DG AGRI et du réseau européen du PEI.

### 9h00 Accueil des participants / Accueil café

### 9h30 Introduction et actualités

*Cyril Kao, Sous directeur de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales – DGER/MAA*

Les processus de construction de connaissances et de références techniques, qui s'appuient sur des démarches collectives et le bottom-up (les innovations de terrain) sont essentiels. Ils participent à la politique du Ministère en termes d'accompagnement de la recherche et innovation. En effet, la recherche a besoin de deux pieds : la recherche fondamentale (ruptures technologiques et savoirs académiques) et l'association des acteurs de terrain à la production des connaissances. C'est particulièrement vrai sur les sujets agricoles et environnementaux. Le PEI fait partie de cette démarche et en est un exemple emblématique. Lors de l'atelier 14 des EGA, cela a été dit de façon claire et a été un sujet d'échange pour préparer l'avenir, avec ambition. En effet, l'atelier a conclu sur l'importance de la notion de collectif et de favoriser l'émergence d'actions qui viennent d'acteurs de terrain, notamment les GO du PEI.

Le Comité consultatif du PEI contribue à faire le point sur les réalisations et à se projeter dans l'avenir.

*Hélène Aussignac, Conseillère agriculture, agroalimentaire, pêche et forêt – Régions de France*

Le PEI est à mi-parcours, et nous nous tournons déjà vers la prochaine programmation.

Ce dispositif est reconnu, encouragé et incité. Il devrait disposer d'un nouveau cadre réglementaire et d'une volonté réaffirmée de l'UE.

Ce dispositif est vu positivement par les régions, et elles sont satisfaites que l'innovation ressorte comme une priorité de la Commission. Un point plus négatif est le projet de budget du FEADER, qui est pour l'instant en retrait par rapport à la programmation actuelle. La balle est dans le camp des États membres qui doivent négocier la répartition du budget et ainsi exprimer le degré de priorité qu'ils voudront donner au FEADER, et au PEI.

Quant à l'objectif agro-écologique, il est plébiscité par les agriculteurs, les citoyens et les consommateurs.

Un autre point positif est la notion de réseau dans la prochaine programmation. Dans le cadre du nouveau modèle de mise en œuvre, qui accorde plus de responsabilités aux États membres, la Commission européenne positionne les réseaux comme des outils pour assurer

une mise en cohérence, le partage et la mutualisation des bonnes pratiques. L'objectif de ce nouveau modèle est donc de développer des dispositifs au plus près des territoires, tout en mutualisant les résultats et dispositifs.

Pour les autorités de gestion des régions, la mise en œuvre a été compliquée au début de la programmation. Maintenant que les autorités de gestion sont rodées à la logique PEI, ainsi que les porteurs de projets, une vraie dynamique est en place. Des régions qui n'avaient pas prévu d'ouvrir le dispositif vont finalement le lancer, car elles ont observé qu'il fonctionne bien dans les régions voisines. Le dispositif est donc dans une dynamique de croissance. Maintenant il faut aller vers la capitalisation des projets et faire jouer les réseaux.

*Pierre Schwartz, Sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires – DGPE/MAA*

Du chemin a été accompli depuis le lancement du PEI et les premiers Comités consultatifs, en termes de livrables et en termes de mobilisation d'acteurs, en témoigne la réunion d'aujourd'hui avec une assemblée riche.

La DG AGRI est remerciée pour sa présence, montrant l'intérêt qu'elle porte aux travaux du PEI en France.

Les propositions législatives de la Commission européenne concernant la future PAC ont été publiées. La nouveauté principale est la rédaction d'un plan stratégique par État, qui couvre à la fois le premier et le second pilier. Le texte prévoit également plus de subsidiarité pour les États.

Le Parlement européen et certains États membres dont la France jugent inacceptables les dispositions financières de ces propositions pour la PAC (baisses annoncées à hauteur de 5%).

La France, l'Espagne, le Portugal, la Finlande, l'Irlande, la Grèce (peut être aussi la Roumanie et la Hongrie) souhaitent défendre une stabilité du budget de la PAC par rapport au niveau d'engagement actuel. Les discussions s'ouvrent donc sur le futur de la PAC, discussions importantes pour l'agriculture mais aussi pour les territoires ruraux.

Chiffres de la dynamique PEI en France mais aussi au niveau Européen :

Au 1er mai 2018 : 39 appels à projets de GO ont été lancés dans 17 régions (au titre de 22 programmes de développement rural), 128 GO sont sélectionnés. Près de 50 de ces projets contribuent à l'agro-écologie et 22 autres à la triple performance. Une centaine d'autres GO sont dans le processus de sélection. Plusieurs régions lancent des appels à projets annuels, certaines d'entre elles ont augmenté les montants financiers dédiés au PEI ou ciblé la mesure coopération autour du déploiement du PEI.

Sur le plan du PEI soutenu par Horizon 2020 : près de 100 projets multi-acteurs européens du PEI sont soutenus par Horizon 2020. Sur la base de chiffres connus pour 87 de ces projets, les participations françaises à ces projets placent la France en troisième place derrière l'Italie et les Pays-Bas (260 participations à 69 projets pour un soutien financier de plus de 53 millions d'euros).

S'y ajoutent 31 Focus Groups, dans lesquels la présence française est également importante.

La mobilisation des acteurs français dans les projets multi-acteurs européens, et plus largement sur l'innovation, est très satisfaisante. C'est un des objectifs de l'animation nationale PEI.

Le lien du PEI avec le projet agro-écologique est assez fort, par ailleurs, quatre ateliers des EGA se sont intéressés au sujet.

Il y a donc désormais beaucoup de matière issue du PEI, l'enjeu est maintenant de valoriser, capitaliser, transférer cette innovation qui est en marche, de donner envie à de nouveaux acteurs de s'y intéresser et participer.

### Synthèse des échanges :

- observations sur la spécificité de mise en œuvre à l'échelle de chaque région et sur la lourdeur de la mise en œuvre, tant pour les autorités de gestion que pour les bénéficiaires ;
- souhait d'une information plus exhaustive sur les projets de groupes opérationnels et leurs partenaires pour faciliter les connexions entre projets (suppose que le format commun soit transmis de manière officielle et systématique pour disposer d'une information exhaustive sur les plate-formes PEI), c'est une charge administrative pour les Régions ;
- inquiétude vis-à-vis de la subsidiarité annoncée pour la prochaine PAC, y compris quant à la participation des régions dans la gouvernance. Les régions ont fait des propositions de simplification à la Commission européenne. Elles sont prêtes pour la subsidiarité proposée par le texte, moyennant un dialogue étroit Etat-régions. La place des régions dans la gouvernance des fonds européens sera traitée dans le cadre du rapport CAP 2022, demandé par le Premier Ministre ;
- Inquiétude quant au resserrement du règlement PAC autour d'une approche par les résultats et les impacts : s'assurer d'un vrai choc de simplification, que cela ne se traduise pas par un transfert de la complexité à l'échelle des États membres.

### 10h00 Concilier performances économique, environnementale et sociale, l'apport du PEI - Enseignements, résultats et valorisation

#### **Témoignages**

**Projet de GO, « Du bien être de la ferme au bien-être de l'éleveur par une approche agro-écologique », Cédric Boussof, chef d'exploitation, Lycée agricole de Rochefort Montagne**

→ Voir diaporama du dossier participant, page 28

3 partenaires : Lycée agricole de Rochefort Montagne, possédant une exploitation agricole bio, association Éleveurs autrement, VetAgro Sup. Le projet est né de la volonté de travailler ensemble, avant même que le PEI ait été identifié. La base du projet était d'étudier comment valoriser et augmenter la biodiversité au sein des produits agricoles. Chacun des partenaires avait également des objectifs individuels. Pour le lycée il s'agissait de décliner l'agro-écologie dans ses enseignements, d'expérimenter de nouveaux modes d'apprentissage, notamment par le biais de son exploitation. Pour l'association il s'agissait d'étudier l'autonomie technique et décisionnelle des futurs éleveurs et de valider des pratiques agro-écologiques, pour devenir autonomes d'un point de vue décisionnel. Pour VetAgro Sup il s'agissait de tester et quantifier l'apport des pratiques agro-écologiques par des indicateurs zootechniques « traditionnels ». Une professeure de l'école, animatrice du projet pour le lycée, a bénéficié d'un tiers temps pour pouvoir piloter le projet. Elle a exprimé une grande satisfaction pour ce dispositif, mais souligné la complexité administrative d'un tel projet quand on est professeur et que l'on n'est pas formé à cette complexité.

La première année du projet a été dédiée à la construction d'un diagnostic partagé des structures et à apprendre à se connaître entre partenaires. Le projet a ensuite consisté à faire travailler ensemble les apprenants, les enseignants (également apprenants sur cette nouvelle approche qu'est l'agro-écologie) et les chercheurs, permettant une co-construction des savoirs. Les connaissances se sont construites par l'expérience et la démonstration, c'est-à-dire directement « sur le dos de la vache ». Les séquences pédagogiques, réunissant élèves, professeurs et chercheurs, visaient à voir le bien-être de l'animal par des signes extérieurs, en l'observant, afin d'adapter au mieux son alimentation. Le but était de faire travailler tous les participants du projet ensemble, en incluant les élèves, en déstabilisant les façons de faire, et en renversant la posture de sachant et d'apprenant. La co-construction s'est ainsi faite, l'agro-écologie en est un très bon support.

Dès la première année, des résultats probants ont été constatés, y compris en termes de production laitière et de rentabilité économique.

Frein : complexité administrative pour monter le groupe opérationnel et pour pouvoir appréhender la suite, comment continuer à travailler ensemble.

Le groupe souhaite continuer à travailler ensemble même si le projet de GO est terminé.

### **Projet européen SolACE, Philippe Hinsinger, chef du département Environnement et Agronomie, INRA**

→ Voir diaporama du dossier participant, page 42

Le projet SolACE (Solutions pour augmenter, au niveau des Agroécosystèmes et des Cultures, l'Efficiency d'utilisation de l'eau et des nutriments), coordonné par l'INRA, est un projet multi-acteurs réunissant 25 partenaires (14 académiques, 11 non académiques). Il s'agit d'un projet sur 5 ans, débuté il y a un an. L'objectif du projet est de développer des solutions nouvelles pour améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources. Deux types de leviers ont été identifiés, au niveau du système et au niveau des espèces cultivées. L'innovation visée ici se trouve dans la stratégie de sélection. Les partenaires essaient de travailler réellement en rapport avec les conditions de terrain, ils s'appuient donc sur des situations au champ, chez les agriculteurs, et dans des stations d'expérimentation.

Des réseaux d'agriculteurs ont été directement impliqués dans le projet pour la conception, la réalisation et l'évaluation d'essais en conditions variées, tant en agriculture biologique, qu'en agriculture conventionnelle ou de conservation.

L'approche multi-acteurs à l'échelle de l'Europe est un challenge. Il est par contre difficile de véritablement impliquer les acteurs en dehors des partenaires initiaux du projet. La langue pose également problème parfois.

S'il est intéressant d'assurer un relais avec les GO, l'exercice de connexion avec ces groupes n'a pas été évident pour le projet SolACE car il impliquait d'avoir accès aux projets des GO au niveau européen à un moment où ceux-ci étaient peu nombreux ou pas encore bien identifiés. Au fur et à mesure de l'avancée de la programmation, l'accès à ces informations est devenu plus aisé.

Les pratiques agro-écologiques sont utilisées par les partenaires du projet, et partout en Europe, mais sous d'autres termes, un autre vocabulaire, que ceux de transition agro-écologique utilisés en France.

### **Projets régionaux et européens du PEI et agriculture biologique, Vianney Le Pichon, Directeur du groupe de Recherche en Agriculture Biologique GRAB/ITAB**

→ Voir diaporama du dossier participant, page 59

L'ITAB (institut technique de l'agriculture biologique) vise deux objectifs en participant au PEI, la construction d'une communauté et la production de connaissances.

L'ITAB participe à 8 projets Horizon 2020 (5 projets multi-acteurs et 3 réseaux thématiques) et 7 GO.

L'ITAB a fait partie d'un des premiers réseaux thématiques du PEI, Ok Net Arable. Ce projet a créé une base de données ([www.farmknowledge.org](http://www.farmknowledge.org)) recensant tous les livrables du projet. Les prochains réseaux thématiques de l'ITAB utiliseront également cette plate-forme (dont Ok Net Ecofeed). L'approche multi-acteurs permet une vraie interaction dans les deux sens : les chercheurs obtiennent des retours de terrain et les agriculteurs ont une communication directe avec les chercheurs. Cela permet aussi une mutualisation de l'investissement dans des outils communs (méthodologie, plate-forme en ligne).

Autre exemple de l'implication de l'ITAB dans le PEI, le Groupe opérationnel ClimArbo,

sélectionné en Auvergne-Rhône Alpes. Il réunit Météo France, des groupes d'agriculteurs, la recherche et des fournisseurs. Il s'agit d'un projet de recherche appliquée et d'innovation sur les maladies fongiques et le changement climatique. Il vise la production de connaissances et l'évolution des systèmes. Il a été noté que le PEI est un vrai moyen de travailler ensemble et d'élargir le partenariat local à la recherche. Au début le PEI a permis à l'ITAB de travailler avec des acteurs déjà connus de l'institut mais qui travaillaient auparavant chacun avec des financements séparés. Maintenant, il permet également à l'ITAB d'ouvrir ses projets à de nouveaux acteurs, de créer de nouveaux partenariats. La lourdeur administrative du PEI, qui risque d'impacter la participation des chercheurs aux GO, a cependant été soulignée. La réflexion autour du PEI doit désormais se tourner vers le transfert des résultats aux agriculteurs. Il est également demandé un appui à l'évaluation de l'impact des projets, notamment après la fin du projet (difficulté pour les porteurs de projet et partenaires de connaître l'impact de leur projet).

**Projet européen UNISECO, Philippe Fleury, Département ASTER (Agriculture, Systèmes alimentaires et Territoires), ISARA**

→ Voir diaporama du dossier participant, page 73

Le projet UNISECO, en phase de démarrage, vise à comprendre et améliorer la durabilité des systèmes d'agriculture agro-écologiques en Europe, en prenant en compte la dimension socio-économique de ces approches. Il regroupe 18 partenaires, de 16 pays. Le projet s'attachera à la valorisation des systèmes agro-écologiques, y compris dans la chaîne d'approvisionnement.

Le projet développera un cadre théorique des systèmes agro-écologiques, prenant en compte les dimensions écologiques, sociologiques et économiques de cette approche. Il évaluera ensuite ses performances dans ces trois domaines, afin de construire des stratégies de management innovantes pour ces systèmes. Il testera ensuite la faisabilité de ces stratégies, accompagné du développement de mesures politiques incitatives, à l'échelle de l'exploitation et au niveau régional, national et européen. Il contribuera à des stratégies et des incitations politiques et de marché validées par la pratique. Il intégrera à son analyse les dynamiques locales collectives (GO) mais aussi des réseaux d'échange plus vastes.

Les premiers échanges montrent par exemple que le concept social développé dans d'autres pays est moins présent dans l'approche agro-écologique française (concept d'autonomisation, d'apprentissage de l'agriculteur). D'autres pays se centrent beaucoup plus sur les systèmes paysans que sur la recherche et innovation pour l'agro-écologie.

**Projet MCDR DECO-AGROECO, Lyse Watier, ACTA**

→ Voir diaporama du dossier participant, page 82

L'agro-écologie est inscrite dans le projet politique de la France, mais l'application au niveau des territoires soulève souvent de nombreuses questions. Pour cette raison, le but du projet DECO-AGROECO est de capitaliser les outils, pratiques et références existants mobilisés par les conseillers/animateurs pour accompagner des collectifs d'agriculteurs dans la transition agro-écologique, pour les diffuser et favoriser le développement de l'agro-écologie sur ces territoires. Pour cela, le projet a recensé des groupes d'agriculteurs mettant en pratique l'agro-écologie, dont des GO du PEI. Le projet a ensuite consisté en une analyse des rôles, des outils, des ressources des animateurs/conseillers, afin d'améliorer l'appui aux dynamiques collectives.

### *Synthèse des échanges :*

- le FEADER, conformément au cadre stratégique commun aux FESI, doit viser une approche territoriale et pas simplement une approche de filières. Les projets du PEI doivent s'inscrire dans cette dynamique. C'est le cas de nombreux projets de GO ;
- les différences de conception de l'agro-écologie entre les différents pays européens ont été signalées par plusieurs intervenants ;
- simplification annoncée de la PAC, par la subsidiarité : attention à ne pas complexifier l'harmonisation au niveau européen de cette politique intégrée ;
- le FEADER sortirait du cadre stratégique dans la prochaine programmation et ainsi des FESI, pour faire partie du plan stratégique PAC commun au premier et second pilier ;
- suggestion pour le prochain comité consultatif du PEI : présentation du paysage de la RDI (PEI, CASDAR, MCDR...) pour aider les porteurs de projets à s'y retrouver dans cette pluralité d'instruments<sup>1</sup>.

### **Tour de table des régions**

#### *Témoignage des représentants des régions présents sur la mise en œuvre du PEI et sa contribution à l'agro-écologie*

*Fiona Bouvet, Région Bourgogne-Franche-Comté* : dans la région les appels à projets du PEI ont été lancés sans la volonté de restreindre les thématiques des projets. Les AAP sont donc larges et ne ciblent pas seulement l'agro-écologie et la triple performance. Cependant ces thèmes font partie des critères de sélection des projets qui permettent d'obtenir des points supplémentaires.

*Angela Maubert, Région Normandie* : les appels à projets du PEI dans la région ciblent trois grandes thématiques : la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, l'économie, le pilotage et l'organisation de travail. L'agro-écologie a bien infusé au niveau du territoire, c'est un dénominateur commun qui est très souvent retrouvé dans les projets présentés.

*Caroline Tardivo, Région Occitanie* : la région possède deux Programmes de développement rural (PDR) distincts, mais essaie de les faire converger au maximum. L'agro-écologie est présente dans les thématiques principales des appels à projets, à travers la durabilité des exploitations, la gestion durable de l'eau (quantité et qualité), la gestion des produits phytosanitaires (usage pour les réduire, en terme d'exposition et de réduction des risques liés à leur utilisation), l'agriculture de précision et l'agriculture numérique.

*Mathilde Henry, Région Grand Est* : le premier appel à projets de la région a été lancé pour l'émergence de GO en septembre 2017. L'AAP était assez large en termes de thématiques. 14 dossiers ont été déposés, 12 sont en situation d'être retenus. Le critère agro-écologique était important dans le processus de sélection. Un deuxième AAP est en préparation pour la fin d'année sur la mesure 16.2 (au titre des 3 PDR).

*Véronique Esterni, Région PACA* : une dizaine de GO sont sélectionnés dans la région. L'appel à projets était basé sur la thématique de l'agro-écologie mais selon une approche assez large de celle-ci. L'objectif pour 2018 est la mise en réseau des GO du PEI. Au niveau budgétaire, la région est actuellement plutôt en sur-consommation sur la mesure PEI.

---

<sup>1</sup> A noter, la publication d'un guide des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert : <http://agriculture.gouv.fr/guide-des-dispositifs-nationaux-de-soutien-linnovation>

*Laurent Gomez, Région Nouvelle Aquitaine* : Une harmonisation des PDR de la région a été effectuée en 2017 pour avoir un appel à projets unifié. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé début 2018. L'AAP lui faisant suite sort cette semaine. La thématique de l'agro-environnement est la thématique 1 sur 3, et elle fait l'objet d'une bonification dans le barème de notation. La deuxième thématique cible les pratiques territoriales et la troisième la performance économique et sociale. Il n'y aura pas d'autre AAP du PEI dans la région. Ce seront des projets de 3 ans.

*Louise Skubich, Région Hauts de France* : la région comprend deux PDR, mais la mesure PEI est activée seulement en Picardie. Un appel à projets y est en cours. L'agro-écologie en est la thématique prioritaire. Les GIEE peuvent être bénéficiaires de l'aide PEI. L'Agence de l'eau pourrait venir en co-financeur du FEADER pour le prochain AAP, qui aurait donc également pour thématique l'agro-écologie.

*Cécile Payen, Région Auvergne-Rhône-Alpes* : Concernant le PDR de Rhône-Alpes, 18 projets ont été sélectionnés en 2015, dont trois sur l'agro-écologie. Ces projets ont été couplés avec le programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR). Concernant le PDR d'Auvergne, les thématiques sont plutôt sanitaires.

*Anne-Laure Rioualec, DROM Mayotte* : un troisième appel à projets est en cours, avec pour thématiques les systèmes de culture et la valorisation des ressources végétales et savoir-faire locaux, les systèmes durables d'exploitation. 3 GO sont en cours, et tous traitent l'agro-écologie. On retrouve la triple performance dans la grille d'évaluation des projets.

## 12h00 Actualités communautaires, propositions post 2020 et recherche développement innovation

*Inge Van Oost, Unité H5 recherche innovation DG AGRI, Commission européenne*

### **Le PEI et le post-2020**

→ Voir diaporama du dossier participant, page 89

### **1/ PAC 2021-2027**

Les propositions législatives de la Commission européenne pour la future PAC ont été diffusées, elles doivent désormais être discutées avec les autres institutions européennes.

Précision : on ne parle plus de pilier dans le nouveau texte. Cependant l'intervenante va l'utiliser dans sa présentation pour souci de simplicité.

Budget du « deuxième pilier » : il est proposé que 30% soit dédié à l'environnement et 5% à LEADER.

L'innovation est très importante dans la proposition, elle se retrouve sous le titre « modernisation » (qui regroupe la connaissance et l'innovation). La volonté dans ce texte est de poursuivre ce qui a été engagé avec le PEI dans la programmation actuelle, grâce au format multi-acteurs des projets, et la connexion entre le FEADER et Horizon 2020. Le système qui soutient les projets multi-acteurs, toute la « machinerie » qui aide à faire de bons projets a été analysée et reprise dans la proposition législative.

### Les grands objectifs de la future PAC :

- favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire ;

- renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat ;
- consolider le tissu socio-économique des zones rurales ;

et une priorité transversale : modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation.

Nouveau modèle dans la future PAC : plus d'ouverture pour les États membres pour traduire les mesures dans leurs systèmes nationaux, plus de subsidiarité.

Cela va également se traduire par l'importance de partager entre États membres les informations sur la gestion des mesures [Inge Van Oost signale qu'elle a d'ailleurs bien noté la remarque faite plus tôt dans la matinée, sur les différences de mesures selon les régions françaises.]

La simplification de la PAC passe par une logique d'indicateurs de résultats et d'impacts.

Pour la mise en œuvre de la PAC, il est proposé que chaque État membre élabore un plan stratégique. Pour construire le plan stratégique, l'État membre commence par définir des objectifs puis ses besoins pour les atteindre, appelés « cibles ». Le plan propose ensuite les moyens financiers correspondants. Il va falloir penser un moyen de concevoir le plan stratégique avec les régions.

Les AKIS (Systèmes d'innovation et de connaissances en agriculture) sont des systèmes qui réunissent toutes les personnes qui ont un rôle à jouer dans la RDI, qui produisent et diffusent des connaissances et des innovations pour l'agriculture : chercheurs, éducation, fermiers, journalistes, entreprises etc. Ils doivent tous être activement connectés, avec des flux de connaissances actifs vers les agriculteurs et à l'inverse vers les chercheurs. Ils doivent créer un réel écosystème de l'innovation en agriculture.

Dans ce cadre, la Commission européenne a une conception large de l'innovation : de l'innovation incrémentale à l'innovation de rupture, de système, voire à l'adaptation d'une innovation sur un territoire...

La modernisation de l'agriculture est un volet important du plan stratégique, à travers les plans des AKIS, qui devront décrire les systèmes AKIS dans le pays (y compris les flux et ce qui peut être amélioré).

Les réseaux ont une grande importance dans ce système pour connecter les acteurs, aux différentes échelles : au niveau des pays et régions et avec le niveau européen.

L'importance du conseil pour soutenir des projets innovants a été rappelée, ainsi que celle du numérique qui contribue beaucoup à cette modernisation. Les plans AKIS devront indiquer comment les conseillers sont intégrés aux AKIS. Il est bien spécifié que les conseillers doivent être « impartiaux ». Dans la proposition de la PAC, le conseil fait l'objet des articles 13 et 72 (qui reprend les mesures 1 et 2 actuelles) et le système de liste des conseillers est supprimé afin d'ouvrir le conseil à tous types de conseillers.

L'article 114 de la proposition législative est dédié au PEI :

Avec l'expérience de presque 7 ans, l'innovation interactive associant les agriculteurs et les forestiers est confirmée, tout en appelant à une meilleure connexion avec tout le reste de la chaîne alimentaire si besoin.

D'après les premières évaluations sur le dispositif, l'approche multi-acteurs du PEI est une approche unique, qui permet une réponse aux besoins du terrain. Multi-acteurs signifie le partenariat optimal pour répondre aux objectifs du projet. La co-création et la co-décision tout

au long du projet sont essentielles à la réussite du projet, à son impact, et à une bonne mise en œuvre des résultats par les partenaires.

Le PEI doit contribuer à TOUS les objectifs spécifiques de la PAC, en stimulant à la fois l'innovation et le partage de connaissances.

Soutien aux GO : Alors que dans la proposition de la PAC, le taux de cofinancement européen du FEADER est de 43% (compte tenu des baisses budgétaires), le taux de cofinancement peut être porté jusqu'à 80 % pour la mesure coopération, laquelle soutient notamment les GO. La coopération est traitée à l'article 71. Est également prévue la possibilité de faire des avances budgétaires aux porteurs de projets, dans la limite de 50 % des dépenses éligibles.

La communication sur les projets du PEI est très importante : aujourd'hui l'obligation d'information, notamment via le réseau européen du PEI, ne concerne que la dissémination des résultats ; désormais l'obligation concerne aussi les plans des projets afin d'identifier et connecter les GO dès le début de leurs travaux.

Les réseaux ruraux sont étendus à toute la PAC : les « CAP networks ». Ils couvriront les deux piliers, notamment le PEI, et s'ouvriront à d'autres acteurs.

## **2/ Horizon Europe 2021-2027 (9ème Programme cadre de recherche et d'innovation)**

Le programme sera doté d'un budget de 100 milliards d'euros. Des « pôles » succèdent aux anciens défis sociétaux. Il en est un dédié à l'agriculture et aux champs liés : « Alimentation et ressources naturelles » doté de 10 milliards dont 4 à 5 milliards pourraient être alloués à l'approche multi-acteurs. L'approche multi-acteurs est ainsi étendue à l'alimentaire, à l'océan, aux ressources naturelles, aux produits bio-sourcés...

Un nouveau système d'indicateurs a été défini pour l'ensemble d'Horizon Europe, dont un critère garantissant que les utilisateurs finaux profitent de l'innovation et soient impliqués dans le projet (critère inspiré par les projets multi-acteurs).

L'approche multi-acteurs permet d'avoir beaucoup plus de nouveaux acteurs, partenaires participants pour la première fois à Horizon 2020, dans les projets. Ces nouveaux participants sont souvent des acteurs plus proches du terrain ainsi que des partenaires du secteur privé.

**Conclusion d'Inge Van Oost**, : la simplification de la PAC devrait s'appuyer notamment sur une approche par la performance au regard d'indicateurs (réalisation, résultats, impacts). Avec la subsidiarité, le risque de « perte de niveau européen » existe, mais ce modèle permet plus de créativité. De plus, les réseaux et la communication joueront pleinement leur rôle et devraient contrebalancer ce risque de perte du niveau européen.

### Synthèse des échanges :

→ le financement des GO continuera de relever du FEADER et pas d'Horizon Europe, cependant les réseaux permettent de connecter les différents projets.

→ s'agissant de la complexité administrative du PEI, il serait intéressant de s'inspirer d'autres pays. Un document du réseau européen du PEI reprend les principaux éléments d'un séminaire sur le sujet, en ligne au lien : <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/event/eip-agri-seminar-moving-eip-agri-implementation>

**13h15 - 14h30 Déjeuner**

### 14h30 Mieux connecter, mieux valoriser les projets et résultats du PEI

*Pacôme Elouna, EIP Service Point*

Présentation de l'agenda de l'EIP Service Point pour la fin de l'année 2018, début d'année 2019 (agenda à retrouver dans le dossier participant et au lien <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/news-events/events>) :

- groupe de travail du haut comité pour la recherche en agriculture (SCAR, Standing Committee on Agricultural Research) sur le rôle des AKIS dans la transformation agricole, du 25 au 27 juin 2018 à Varsovie (Pologne) ;
- séminaire sur l'impact des projets des GO, « Construire l'écosystème de l'innovation du futur », dédié aux autorités de gestion et aux agences de paiement, les 17 et 18 octobre 2018 en Italie ;
- séminaire sur les stratégies digitales multi-niveaux pour l'agriculture (et le développement rural), les 12 et 13 décembre 2018 à Anvers (Belgique) ;
- workshop sur l'économie circulaire et la bio-économie (désormais réunies sous le concept d'économie circulaire bio-basée), dont l'objectif est de discuter les possibilités pour améliorer ou attirer de nouveaux revenus pour les agriculteurs, en valorisant les sous produits et co-produits de la ferme et de l'agriculture, en février 2019.

Thématiques des Focus Groups pour la fin d'année 2018, début d'année 2019 :

- Gestion innovante des ressources hydriques, qui inclut dans ses travaux des projets LIFE et INTERREG ;
  - Gestion non chimique des mauvaises herbes (appel lancé en septembre) ;
  - Protection des productions agricoles des dégâts du gel ;
  - Gestion des maladies dans le secteur de l'oléiculture, qui reprend les questionnements du Focus Groups sur la viticulture, et dont l'appel à candidatures a été lancé début juin. La participation de producteurs au Focus Groups est vivement souhaitée.
- Et deux Focus Groups sur les chaînes de valeurs :
- Nouvelles ressources alimentaires pour l'élevage porcin et les volailles ;
  - Réduction des pertes sur les exploitations agricoles.

Les grands thèmes de l'année 2019 : transformation digitale, gestion des ressources naturelles, agro-écologie.

*Pascale Riccoboni, réseau national du PEI, DGPE, MAA*

L'importance de la participation des GO aux événements européens a été rappelée. Il est fait appel aux régions pour inciter les groupes à participer à ces événements.

Il a été rappelé que pour faciliter leur participation, si l'agriculteur invité ne parle pas anglais, l'EIP Service Point finance la venue d'une autre personne du GO pouvant l'aider grâce à sa traduction.

L'animation nationale PEI travaille à la valorisation des projets, il reste cependant à effectuer le transfert. Pour y contribuer, l'animation nationale PEI lance les actions suivantes en 2018 :

- réalisation de courtes vidéos des GO qui le souhaitent, avec l'appui d'un prestataire (en présentiel ou à distance avec la création d'un kit d'auto-production de vidéos), pour faciliter la valorisation de leurs projet et résultats ;
- lancement d'animations thématiques autour des projets PEI (niveaux régionaux et européens), sur différentes thématiques comme l'autonomie protéique, le numérique, la réduction des intrants (thématiques en réflexion en lien avec les Régions, autorités de gestion) ;

- création d'un espace « vie des projets » sur la page PEI du site du Réseau rural national, pour valoriser les actualités des projets européens.  
Les productions des 3 ateliers de ce CCPEI vont venir nourrir ces actions et d'autres éventuelles actions prioritaires à déployer en 2019.

### 15h00 Travaux en ateliers

#### **Atelier A : « Comment mieux exploiter/valoriser/transférer les travaux du PEI pour réussir la transition agro-écologique »**

*Présentation introductive :*

*Projet agro-écologique, état des lieux et enjeux, Aline Boy, adjointe au chef du projet agro-écologique, DGPE/MAA*

#### **Atelier B : Animation thématique. Les actions prioritaires pour l'animation PEI et/ou les actions des parties prenantes du PEI, pour réussir la connexion, la valorisation, le transfert**

*Présentations introductives :*

- mission d'expertise « forêt-bois, changement climatique et innovation » (approche croisant les niveaux inter-régional, national, européen), Benjamin Chapelet - CNPF ;  
- animation thématique PEI-H2020 : organisation des acteurs de l'élevage français et européen pour la recherche-innovation, Florence Macherez – GIS Avenir Elevages et Animal Task Force

#### **Atelier C : Quelle contribution du PEI et ses réseaux à la feuille de route de la politique de l'alimentation issue des EGA (présentée le 20 décembre 2017) et aux orientations dégagées par les filières**

*Présentation introductive :*

*Feuille de route des EGA et RDI, plans de filière et RDI : Nathalie Barbe, Adjointe au chef du service développement des filières et de l'emploi, DGPE*

### 16h30 Synthèse des ateliers et conclusion

**(Pour le détail des travaux et des propositions, se référer au compte rendu détaillé des ateliers.)**

#### **Atelier A « Comment mieux exploiter/valoriser/transférer les travaux du PEI pour réussir la transition agro-écologique »**

L'intérêt du PEI se trouve dans le décloisonnement des acteurs, grâce à la possibilité offerte via ce dispositif de faire se rencontrer et travailler ensemble des acteurs d'une grande diversité, notamment des agriculteurs.

Un autre intérêt du PEI se trouve dans son entrée territoriale, il permet un positionnement sur des enjeux locaux.

Le principal levier du PEI identifié est la mise en réseau et le travail en collectif d'une diversité d'acteurs qui constituent un système d'innovation.

Les freins identifiés sont l'insuffisance de passerelles avec l'enseignement agricole, la lourdeur administrative et le manque de connaissance des GO sur les autres GO travaillant sur le même thème. Pour pallier ce dernier frein, un besoin d'animation thématique a été exprimé.

Une action concrète proposée est le renforcement des lieux et moments d'échange entre les acteurs du projet, mais aussi entre les différents projets. Pour cela il faut pouvoir dégager du temps aux partenaires et avoir des moyens dédiés.

Des outils de partage, de diffusion et de transfert sont également ressortis comme nécessaires, notamment à travers des plate-formes et bases de données. Pour faire cela, il a été suggéré de renseigner des plate-formes existantes plutôt que de créer autant de plate-formes que de projets, ou en créer mais connectées à l'existant.

Il a également été noté l'importance d'auditer les agriculteurs sur la manière dont ils souhaitent recevoir les informations. La création de MOOC a été évoquée. L'importance de maintenir une diversité des partenariats, pour ne pas aller vers l'écroulement des petites structures a été rappelée. Cela sera rendu possible par les avances du FEADER possibles dans la nouvelle programmation, ce qui est très positif. Enfin, le renforcement du lien avec les établissements agricoles a été cité comme levier.

### ***Atelier B « Animation thématique. Les actions prioritaires pour l'animation PEI et/ou les actions des parties prenantes du PEI, pour réussir la connexion, la valorisation et le transfert des travaux du PEI »***

Plusieurs freins ont été identifiés, comme la dispersion des sujets et le choix de thématiques trop larges pour les animations thématiques, qui induiraient une perte de cohérence et d'efficacité, ainsi que l'adaptation du vocabulaire entre les acteurs des projets et le public cible du transfert.

Des éléments clés pour un transfert réussi ont ensuite été travaillés. Sont ressortis de ces travaux la formation, l'adaptation des formats aux cibles, le besoin d'éléments concrets dans les actions de transfert, l'importance du face-à-face et des rencontres régulières entre acteurs, des actions sur des lieux de démonstration, la dimension interrégionale, l'association au conseil et la reconception de l'approche conseil, le besoin d'un annuaire pour connaître le réseau existant, pouvoir identifier les têtes de réseau et autres acteurs.

Il a été mis en avant l'importance de la préparation et de la co-construction des projets : associer les acteurs de terrain dès la conception des projets, prévoir les actions de transfert ainsi que la présence de toutes les parties prenantes dans les projets, conditionner le soutien au projet au fait qu'il intègre une dimension transfert.

### ***Atelier C « Quelle contribution du PEI et ses réseaux à la feuille de route de la politique de l'alimentation issue des EGA et aux orientations dégagées par les filières ? »***

Plusieurs freins à la contribution du PEI à la feuille de route ont été identifiés au début de l'atelier. De par sa construction en format « projets », il n'y a pas de vision d'ensemble de la filière dans les projets PEI, et ainsi les GO sont peu connectés à la filière. Ce format pose aussi un problème de pas de temps, les projets du PEI sont sur un temps long, alors que les résultats des EGA doivent être opérants l'année prochaine.

Plusieurs actions ont ensuite été proposées pour faciliter la contribution des projets du PEI, comme l'analyse des plans de transformation des filières pour investiguer les possibles contributions du PEI, la création d'une plate-forme numérique ou web qui pourrait mettre à disposition des résultats opérationnels, l'organisation de journées sur des thématiques communes avec plusieurs pays européens autour de la table et s'ouvrant à d'autres projets que le PEI et l'écriture des modalités de transfert dans le cahier des charges des appels à projets, pour que le transfert soit prévu dès la phase de création du projet, et soit pris en compte dans la grille de notation.

Enfin, des constats ont été faits lors de cet atelier, comme le besoin d'un face à face, d'un contact sur le terrain pour réaliser le transfert des résultats des projets, le besoin de formation des acteurs et l'importance d'acteurs comme les instituts techniques pour réaliser le transfert, manquant actuellement entre la recherche et les acteurs de terrain.

Il existe un vrai enjeu de connexion des plans de filières et du PEI. Pour territorialiser les plans de filières, il faut connecter les acteurs régionaux et nationaux.

### **17h Fin des travaux.**

Remerciements des participants pour leur collaboration active et fin des travaux.